Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20261123-D2026_142-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
CANTON DE VITRÉ

COMMUNE DE TAILLIS

CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 23 Novembre 2026

Date de convocation : 16/11/2026 **Date d'affichage : 16/11/2026**
Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 23 novembre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel SAUVAGE.

Etaient présents : Michel SAUVAGE ; Maire, Philippe CHAVROCHE, Anne-Lise CRUCHON, Denis FROMONT, Solène MICHENOT ; adjoints, Christelle ROUSSIER, Laurent BELLOIR, Yves LOUVEL, Ophélie FROTIN, Sébastien BUTEAU, Anne-Sophie FOURCROY, Anthony GACHES, Marielle GARCIA, Emmanuelle TALIGOT ; conseillers

Était absent excusé : Mathieu JOHAN (donne pouvoir à Philippe CHAVROCHE)

Secrétaire de séance : Philippe CHAVROCHE

35/330/142/2026

7- Objet : Marché 18 rue de l'église : Avenant n°2 Lot n°2 MARTINIAULT – déclaration de sous-traitance

Lors de la dernière réunion de chantier, il a été proposé un avenant au niveau du lot n°2 – Gros œuvre pour l'entreprise MARTINIAULT car il convient d'accepter la sous-traitance pour exécuter des travaux de maçonnerie pour un montant de 10 105,83 € HT.

Lot n°2 Gros œuvre : Entreprise MARTINIAULT
Travaux en sous-traitance avec l'entreprise SARL MG CONSTRUCTION – 11 Place de Serbie – 35200 RENNES

Le montant du marché (marché initial + avenant n°1) reste inchangé.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
- **VALIDE** l'avenant N°2 proposé par l'entreprise MARTINIAULT pour le lot n°2 pour l'acceptation d'un sous-traitant
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant

Certifie exécutoire
compte-tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Fait à Taillis, le 24.11.2026
Pour extrait certifié conforme au registre,
LE MAIRE,
Michel SAUVAGE

MAIRIE DE TAILLIS (ILLE-ET-VILAINE)